

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Consultation ENROBES ACR à EPUISAY
Date : Sun, 26 Nov 2023 22:21:44 +0100
De : Sylvie Jaret <>
Pour : pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Bonjour monsieur le Préfet,

en tant qu'habitant du village, et à proximité de la zone d'activités d'Epuisay,

Je suis contre ce projet de centrale à enrobés à chaud.

J'ai été surprise et choquée par le message de l'entreprise Minier, qui ressemble à de la génération spontanée de texte à partir d'une feuille blanche par une Intelligence Artificielle de type ChatGPT : creux et sans référence.

La mention « Une opportunité significative pour notre région, tant sur le plan économique qu'en termes d'infrastructures » est tellement vague que l'on ne sait pas de quoi on parle.

Ici, si on parle de la région Centre, je ne vois pas en quoi cette usine serait une avancée significative...

En termes d'infrastructures, de quoi parle-t-on ? de petites routes, de parking, de terrassements de particuliers et avec quelle qualité de produit ?

Il ne faut pas se tromper, ici on ne parle pas d'une usine qui va servir à construire des aéroports ni des autoroutes, même pas sûre que le produit de cette usine serve à des routes nationales, voire départementales. Comme le dit monsieur Lefevre lui-même dans l'article de la Nouvelle République du 24/11/2023, c'est pour ses chantiers d'entretiens de voirie.

Contrairement à ce qu'indique l'entreprise Minier, il n'y aura pas de création d'emplois indirects, une notion pas du tout détaillée dans le dossier d'enregistrement. Cette notion très floue, ni quantifiée, ni qualifiée, est un argument de type promesse politique creuse quand il n'y a rien à dire. Dans la vraie vie, cela va détruire de l'emploi (notamment la dizaine d'emplois de la jardinerie).

Quant aux emplois dits directs, au mieux on parle d'un employé supplémentaire.

Monsieur Campait indique de plus que cet implantation d'usine répond à un besoin « crucial » du secteur. Encore un argument creux, non étayé, ni dans le dossier d'enregistrement dans lequel aucune étude sur les besoins du secteur en usine d'enrobés n'apparaît, ni par une référence d'étude sérieuse et indépendante (ne provenant pas d'un des protagonistes du secteur comme M Lefevre, ni monsieur Campait).

Si vraiment le besoin est crucial, alors toutes les entreprises locales de BTP auraient fermé depuis longtemps.

D'autres arguments, toujours non étayés et très creux de monsieur Campait, partent sur des

banalités et généralités sans fondement, est entre autres indiqué « l'émergence d'un pôle de compétitivité local », que l'on ne sait pas traduire.

Si on décompose cette affirmation, de quelle dimension de localité on parle ? La localité d'Epuisay, la localité de la région vendômoise, du département, de la région Centre ? De quel pôle de compétitivité, lequel et où ? Et le mot émergence signifie que c'est le début de quelque chose, mais une fois dit, on parle finalement de quoi ?

La mention « cela se traduira par des chantiers de constructions plus efficaces » est étonnante. Quel est le lien entre la création d'une usine d'enrobés et l'efficacité d'un entrepreneur de BTP ?

L'efficacité d'un entrepreneur de BTP est liée à ses collaborateurs, à ses processus internes et non pas à une usine de fabrication externe qui ne fait que fournir de la matière première.

La mention de monsieur Campait « bénéficiant ainsi à l'ensemble de la communauté », est toujours une belle affirmation non étayée. Dans la pratique, cela devrait surtout bénéficier à quelques personnes et non pas à l'ensemble de la communauté, si bénéfiques il y a.

Même si cette usine est une bonne affaire sur le plan économique pour un spécialiste du BTP, ce n'est pas sûr que les clients de ce même spécialiste en voient la couleur, la marge de l'entreprise Minier ne pourrait en être que meilleure.

Sur la partie environnementale et sociales, Monsieur Campait, nous sommes en phase : « des mesures adéquates et des technologies modernes pour atténuer les impacts négatifs » serait la moins pire des solutions.

Le seul bémol de cette affirmation, est que le projet n'apporte ni des « technologies modernes » (récupération d'un cœur de centrale mobile qui devrait avoir maintenant 40 ans), ni des mesures adéquates pour atténuer les impacts négatifs (par exemple absence de filtre à charbon actif). L'absence de filtre à charbon actif est un symptôme représentatif d'un entrepreneur n'ayant pas de réels moyens financiers. Ce n'est pas avec une centrale à bas coûts (300 000€) que l'on peut s'attendre à une usine moderne dont les tickets d'entrée sont de plusieurs millions d'euros, comme l'explique si bien monsieur Lefevre en mettant en avant des usines modernes à 9 millions d'euros.

On parle également de communauté, un terme très vague, laquelle ? Epuisay, la communauté de communes de la CATV ? le département, la région Centre ? Comment concilier développement économique et respect de l'environnement quand ce projet détruira les espèces protégées que nous avons dans notre village, comme par exemple nos chauves-souris, sans parler de l'atteinte directe à la vie des habitants.

J'ai de même été surprise et choquée par le message de monsieur Defremont, qui reprend les mêmes arguments creux et sans référence que Monsieur Campait : « maintenir une politique économique » « création d'emplois » « développement économique du Vendômois ».

Le seul argument différenciant de monsieur Defremont, c'est la défense des emplois de la société Entreprise Lefevre, ce qui laisse à penser que ces emplois seraient actuellement en dangers. Si c'est vrai, alors comment l'entreprise Lefevre a pu survivre depuis 20 ans, depuis les mêmes démarches de projets de centrales à enrobés à chaud dans d'autres communes ?

Il me semble assez étonnant d'apprendre la défense des emplois de la société Entreprise Lefevre alors que c'est la société sur laquelle monsieur Lefevre s'appuie principalement dans son argumentaire sur sa capacité financière dans le dossier d'enregistrement. Il ne publie pas ses comptes sur internet. C'est vrai qu'il ne met en avant que ses capitaux propres d'environ 1M€, ce qui ne signifie rien en terme de résultats nets après impôts. Si vraiment la société Lefevre est en danger, alors sa capacité réelle financière n'est pas crédible. Sans compter qu'il semble y avoir confusion entre capacité financière, égale à cash disponible, et patrimoine personnel. Même si le métier de monsieur Lefevre est, entre autres, de boucher des trous dans les chaussées, je doute qu'il bouche les trous financiers d'une centrale à enrobés à chaud défailante, en mettant en péril ses autres sociétés.

La faible distance de 5 kms entre Busloup et la Chapelle Encherie (lieu d'habitation de M Lefevre) pourrait expliquer ce soutien de proximité, non étayé.

J'ai encore été surprise et choquée par le message de la société EDIZAYNN de monsieur Yusuf Ediz. Monsieur Ediz affirme beaucoup d'arguments, sans aucun fondements. On apprend qu'ils font venir de l'enrobé de loin, à plusieurs centaines de kms, sans aucune référence crédible alors qu'ils ont du produit très proche d'Orléans.

La vocation de cette société, si bien référencée est « ACHAT, VENTE, LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS » donc ne devrait pas faire appel souvent à de l'enrobés. Monsieur Yusuf Ediz indique que prendre de l'enrobés de loin est « négatif en termes de pollution et d'empreinte carbone ». Oui effectivement. Rien ne l'empêche de prendre du produit beaucoup plus près pour améliorer son empreinte carbone.

Il est indiqué que « nombreux efforts pour réduire la pollution créée, notamment en termes d'énergie, mais aussi en termes de pollution visuelle, puisque l'installateur l'a entouré de bardage ». Ici est amalgamé la pollution visuelle et la pollution tout court (je suppose particules fines, HAP). La notion de « nombreux efforts » est très vague. Seuls sont indiqués les « efforts » sur « l'énergie », comprendra qui veut de quoi on parle ? Sur la pollution visuelle, avec l'entourage de bardage, est-ce que cet aspect cosmétique est vraiment l'essentiel du projet ?

« Enfin, nous avons une centrale à quelques centaines de mètres de l'un de nos sites, et nous ne ressentons aucune pollution, ni odeur. »

On ne sait pas de quel site on parle et encore moins de quelle centrale et encore moins à quelle distance réelle ? Est-ce que le site est dans le sens du vent par rapport à la centrale ?

C'est une centrale au rabais comme celle prévue à Epuisay ou une vraie centrale à plusieurs millions d'euros équipée, entre autres, d'un filtre à charbon actif ?

J'ai été aussi surprise et choquée par le message de madame Emeline Petit. Madame Petit affirme beaucoup d'arguments, sans aucun fondements.

« Très bon projet pour la région » - encore une notion géographique très vague et le qualificatif «

très bon « est relatif à quoi, quel est le point de comparaison ?

On reparle aussi ici du « côté emplois » - pas très clair. on parle que c'est une « très bon projet » pour créer 1 emploi ou pour en détruire plus d'une dizaine ?

La notion de cause à effet, de dire qu'« à partir du moment qu'un permis de construire est validé » alors « il n'y a plus de souci à se faire sur « les installations Classées pour la protection de l'environnement » n'est pas détaillée. C'est surtout un non-sens car on parle de deux sujets différents en termes de contenu et en termes de droit.

Si cette affirmation est transposée dans un autre contexte, on peut facilement illustrer ce non-sens en donnant l'exemple de construction d'un restaurant.

L'obtention d'un dossier de permis de construire d'un restaurant garanti que l'hygiène sera respecté, que les employés seront bien payés, que la nourriture sera bonne, que le cuisinier sera poli, que le patron fera des bénéfices et que le gérant ne stockera pas ses ordures dans l'arrière-cour pendant plusieurs mois.

J'ai été aussi surprise et choquée par le préambule de monsieur Lefevre dans le dossier d'enregistrement.

Monsieur Lefevre met en avant en France la proximité de quelques centrales en France proches des écoles : pour chaque exemple donné dans ce dossier il n'est pas possible de comparer avec le projet à Epuisay ;

que ce soit en termes de permissivité du PLU, de qui était là le premier (l'école ou la centrale à enrobés), du sens du vent, de la présence ou pas de collectif de défense de l'environnement contre la centrale, d'études de dangers, d'études épidémiologiques sur la santé sur des usines déjà opérationnelles, de l'impact sur le prix des maisons...

Seuls certains montants financiers sont mis en valeur, en la défaveur du pseudo argumentaire de monsieur Lefevre, comme la mise en avant de centrales qui ne semblent pas être au rabais. Le 1^{er} exemple à 9 millions d'euros n'est pas comparable à celui des 300 000 euros du projet de centrale à enrobés à chaud à Epuisay.

J'ai été aussi très choquée par l'article de « défense » de Mr Lefevre paru dans la Nouvelle République du 24/11/2023.

Au-delà du rappel du processus et des dates clefs, vues par monsieur Lefevre, seuls 3 arguments sont indiqués.

Argument 1 : affirmation d'être dans la légalité. C'est le minimum requis pour tout habitant et entrepreneur en France. On n'apprend donc rien.

Argument 2 : besoin de ce site d'enrobés à chaud pour ses chantiers d'entretiens de voirie, eau et assainissement. On n'apprend toujours rien, car c'est une évidence.

Argument 3 : choix du combustible Fioul Bio F30 (plus cher que le gaz) et non du Gaz liquéfié venant des USA, issu du gaz de schiste. Là on apprend que monsieur Lefevre se donne une certaine coloration de développement durable. Pas très crédible avec sa vieille centrale de 40 ans.

Ce serait intéressant qu'il explique comment il est sûr que le gaz liquéfié vient des USA « Constitué à plus de 95 % de méthane, le Gaz Naturel Liquéfié ... A l'état naturel, les principaux gisements de gaz se retrouvent au Qatar, en Russie, au Nigéria, en Norvège ou en Algérie <https://www.gaz-mobilite.fr/dossiers/gnl-gaz-naturel-liquefie-definition/> » <<https://www.gaz-mobilite.fr/dossiers/gnl-gaz-naturel-liquefie-definition/>> ?

Ne serait-ce pas plutôt un choix économique de prendre du Fioul Bio F30 et un pari sur l'avenir, la filière organise sa distribution et compte sur un coup de pouce fiscal.

Le côté développement durable du Bio Fioul F30 est discutable car seul une quinzaine de dépôts proposent aujourd'hui du F30, répartis sur l'ensemble du territoire. (comme indiqué par les échos <https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/malgre-un-demarrage-modeste-le-biofioul-croit-en-son-avenir-1988359>).

Le côté développement durable du Bio Fioul F30 est aussi discutable car on parle de Fioul qui intègre jusqu'à 30 % d'ester méthylique de colza.

Le Bio Fioul F30 n'est pas un produit si Bio que cela car sa production est contestée pour son élévation de gaz à effet de serre par rapport à une culture traditionnelle (ex le Blé).

Qui dit culture de colza dit culture pour l'énergie au détriment de la culture pour l'alimentation.

Qui dit culture de colza dit besoin en azote (7 kg par quintal produit <https://www.terresinovia.fr/-/colza-des-besoins-en-azote-eleves>) au double que le blé tendre (2,8 à 3,2 kg par quintal produit <https://www.arvalis.fr/infos-techniques/fertilisation-azotee-quels-besoins-prendre-en-compte-pour-le-calcul-de-la-dose>).

Qui dit besoin en Azote élevé dit une augmentation de la nitrification et la dénitrification de l'azote dans les sols responsables des émissions de N2O en milieu agricole.

(<https://www.notre-planete.info/actualites/1140-emissions-protoxyde-azote-agriculture-effet-de-serre>).

en tant que maman et mère de deux enfants,

je suis contre ce projet de centrale à enrobés à chaud.

Je ne suis pas venue m'installer à Epuisay il y a plus de 20 ans pour subir les affres d'une centrale à enrobés pour moi et ma famille.

en tant qu'enseignante dans une école proche d'Epuisay

je suis contre ce projet de centrale à enrobés à chaud.

Je me sens solidaire de cette école qui n'est qu'à 390 m de ce projet de centrale.

Qui va vouloir enseigner dans une école avec autant de nuisances et quid de leurs santés et de celles des élèves ? Qui voudra y envoyer ses enfants ?

*en tant qu'ex présidente de l'association de garderie de l'Epuisette (3 salariés) située dans le bâtiment de l'école et partageant sa cour et son restaurant scolaire, *

je suis contre ce projet de centrale à enrobés à chaud.

Que dire de plus à part ma tristesse de voir nos tous petits confrontés à ces affres pendant des années et toutes leurs vacances scolaires (les premiers enfants accueillis ont 3 ans, ils le sont jusqu'à 12 ans, le centre de loisir fonctionne toutes les vacances).

Qui va vouloir confier ses enfants à cette association dans de telles conditions, ce serait également la fin d'une association montée par des familles habitant le village il y a bientôt 20 ans?

Sylvie Jaret.

5 chemin des Camélias

41360 Epuisay